



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 142 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2012-2013

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui est le premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2012-2013, est présenté en application de la résolution 66/238 de l'Assemblée générale.

Comme indiqué à la section II du présent rapport, le montant brut total des prévisions de dépenses révisées, soit 188 279 300 dollars, tient compte des dépenses au titre des postes constatées en 2012 et des coûts actualisés prévus. Les prévisions révisées sont en augmentation de 15,7 millions de dollars, déduction faite des contributions du personnel, par rapport au crédit initial pour l'exercice 2012-2013.

On se souviendra que, dans le contexte de l'examen du budget ordinaire, l'Assemblée générale a, par sa résolution 66/246, décidé de renvoyer au stade de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 la question de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des projections relatives à l'inflation et aux taux de change, afin que les crédits ouverts au titre des postes reposent sur les dépenses constatées. L'actualisation des coûts liés aux postes a également été reportée conformément à la résolution 66/238, comme il est précisé dans l'annexe à ladite résolution. En conséquence, comme il est indiqué à la section III du présent rapport, le montant brut total des prévisions de dépenses révisées s'établit à 182 163 600 dollars, compte tenu des dépenses relatives aux postes constatées en 2012 et du report de l'actualisation des coûts prévus au titre des



postes. Compte tenu de ce qui précède, les prévisions révisées sont en hausse de 10 millions de dollars, déduction faite des contributions du personnel, par rapport au montant initial du crédit ouvert pour l'exercice 2012-2013.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont indiquées à la section IV du présent rapport.

I. Introduction

1. L'objectif principal du premier rapport sur l'exécution du budget est de présenter les prévisions de dépenses révisées pour tenir compte des variations des taux d'inflation et de change ainsi que des coûts standard retenus et des hypothèses arrêtées concernant les taux de vacance de postes pour le calcul des crédits initialement ouverts. Les prévisions reposent sur les dépenses au titre des postes constatées en 2012 et sur les coûts actualisés prévus.

2. L'augmentation nette des ressources nécessaires au Tribunal pénal international pour le Rwanda, soit 15 699 500 dollars, découle des ajustements techniques présentés dans les tableaux 2 et 3 ci-après. Le tableau 2 contient un état des prévisions révisées par composante et par facteur de variation, le tableau 3 un état des prévisions révisées par objet de dépense et par facteur de variation.

3. Les variations des paramètres utilisés pour chiffrer le crédit initial sont expliquées en détail dans la section II. Par ailleurs, les hypothèses budgétaires retenues pour calculer le montant initial du crédit pour l'exercice biennal 2012-2013 ainsi que les taux proposés dans le présent rapport sont exposées dans l'annexe.

4. Les ajustements indiqués à la section III du présent rapport, d'un montant net de 9 972 200 dollars, tiennent compte des dépenses relatives aux postes constatées en 2012 et du report de l'actualisation des coûts prévus au titre des postes.

5. On trouvera dans le tableau 1 ci-après un état récapitulatif des prévisions révisées.

Tableau 1

État récapitulatif des prévisions révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Tribunal pénal international pour le Rwanda</i>	<i>Montants initialement prévus^a</i>	<i>Prévisions révisées compte tenu des dépenses constatées au titre des postes et des coûts actualisés prévus</i>			<i>Prévisions révisées compte tenu des dépenses constatées au titre des postes</i>		
		<i>Augmentation par rapport au crédit initial</i>		<i>Montant</i>	<i>Augmentation par rapport au crédit initial</i>		<i>Montant</i>
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
Dépenses prévues (montant brut)	171 623,1	16 656,2	9,7	188 279,3	10 540,5	6,1	182 163,6
Recettes	12 087,3	956,7	7,9	13 044,0	568,3	4,7	12 655,6
Total (montant net)	159 535,8	15 699,5	9,8	175 235,3	9 972,2	6,3	169 508,0

^a Montants approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/238,

II. Prévisions révisées compte tenu des dépenses constatées au titre des postes et des coûts actualisés prévus

6. Les modifications découlant des principaux facteurs de variation, sur la base des procédures et méthodes budgétaires en vigueur, sont récapitulées dans les tableaux 2 et 3 ci-après.

Tableau 2

État récapitulatif des dépenses et recettes prévues, par composante et facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit ouvert 2012-2013^a</i>	<i>Modifications prévues</i>				Total	<i>Prévisions révisées compte tenu des dépenses constatées et des coûts actualisés prévus au titre des postes</i>
		<i>Fluctuations des taux de change</i>	<i>Inflation</i>	<i>Coûts standard</i>	<i>Vacance de poste</i>		
A. Chambres	8 526,9	195,6	143,3	–	–	338,9	8 865,8
B. Bureau du Procureur	37 063,2	(1 611,1)	5 121,9	(548,7)	59,7	3 021,8	40 085,0
C. Greffe	112 106,2	(3 197,0)	12 943,4	127,5	1 808,7	11 682,6	123 788,8
D. Gestion des dossiers et archives	13 926,8	688,6	924,3	–	–	1 612,9	15 539,7
Dépenses totales (montant brut)	171 623,1	(3 923,9)	19 132,9	(421,2)	1 868,4	16 656,2	188 279,3
Recettes							
Recettes provenant des contributions du personnel	12 087,3	(481,2)	1 199,1	68,9	169,9	956,7	13 044,0
Total (montant net)	159 535,8	(3 442,7)	17 933,8	(490,1)	1 698,5	15 699,5	175 235,3

^a Montants approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/238.

Tableau 3

État récapitulatif des dépenses prévues, par objet de dépense et facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit ouvert 2012-2013^a</i>	<i>Modifications prévues</i>				Total	<i>Prévisions révisées compte tenu des dépenses constatées et des coûts actualisés prévus au titre des postes</i>
		<i>Fluctuations des taux de change</i>	<i>Inflation</i>	<i>Coûts standard</i>	<i>Vacance de poste</i>		
Postes	98 722,5	(6 485,4)	15 688,8	(490,1)	1 698,5	10 411,8	109 134,3
Autres dépenses de personnel	25 609,0	1 551,8	1 137,7	–	–	2 689,5	28 298,5
Émoluments des non- fonctionnaires	7 805,4	195,6	143,5	–	–	339,1	8 144,5
Consultants et experts	255,0	15,6	11,4	–	–	27,0	282,0
Frais de voyage des représentants	721,5	–	(0,2)	–	–	(0,2)	721,3
Frais de voyage du personnel	3 717,0	–	(2,5)	–	–	(2,5)	3 714,5
Services contractuels	10 249,9	631,3	462,8	–	–	1 094,1	11 344,0
Frais généraux de fonctionnement	7 048,9	389,3	302,1	–	–	691,4	7 740,3

Objet de dépense	Crédit ouvert 2012-2013 ^a	Modifications prévues				Total	Prévisions révisées compte tenu des dépenses constatées et des coûts actualisés prévus au titre des postes
		Fluctuations des taux de change	Inflation	Coûts standard	Vacance de poste		
Dépenses de représentation	8,0	0,5	0,4	–	–	0,9	8,9
Fournitures et accessoires	2 000,0	123,2	90,4	–	–	213,6	2 213,6
Mobilier et matériel	1 647,8	101,5	74,6	–	–	176,1	1 823,9
Aménagement des locaux	550,8	33,9	24,8	–	–	58,7	609,5
Subventions et contributions	1 200,0	–	–	–	–	–	1 200,0
Contributions du personnel	12 087,3	(481,2)	1 199,1	68,9	169,9	956,7	13 044,0
Total des dépenses (montant brut)	171 623,1	(3 923,9)	19 132,9	(421,2)	1 868,4	16 656,2	188 279,3
Recettes							
Recettes provenant des contributions du personnel	12 087,3	(481,2)	1 199,1	68,9	169,9	956,7	13 044,0
Total (montant net)	159 535,8	(3 442,7)	17 933,8	(490,1)	1 698,5	15 699,5	175 235,3

^a Montants approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/238.

7. On se souviendra que, dans sa résolution 66/238, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer au stade de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 la question de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des projections relatives à l'inflation et aux taux de change, afin que les crédits ouverts au titre des postes reposent sur les dépenses constatées. En conséquence, les prévisions concernant l'inflation et les taux de change retenues aux fins de l'ouverture du crédit initial pour l'exercice biennal 2012-2013 sont identiques à celles qui avaient été faites pour le crédit révisé de l'exercice 2011-2012. Ainsi, comme indiqué à la section II, les ajustements reposent sur les dépenses constatées au cours de l'année et sur les coûts prévus actualisés comparés à ceux approuvés dans le cadre du crédit révisé pour 2010-2011.

8. En ce qui concerne les prévisions de dépenses autres que le coût des postes, les ajustements reposent sur les dépenses constatées au cours de l'année et sur les coûts prévus actualisés par rapport à ceux initialement prévus dans le cadre du crédit ouvert pour l'exercice 2012-2013.

A. Fluctuations des taux de change

(Diminution : 3 923 900 dollars)

9. Aux fins de l'actualisation des coûts, on peut se servir, soit de la moyenne des taux de change opérationnels constatés depuis le début de l'exercice biennal (méthode de la moyenne), soit des taux opérationnels en vigueur au moment de l'actualisation (taux de change le plus récent). On se souviendra que, dans son rapport sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice biennal terminé le

31 décembre 1995 (A/51/5 (vol. I), chap. II, par. 110), le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé qu'aux fins de l'établissement du budget, les prévisions concernant les taux de change opérationnels soient fondées sur une moyenne plutôt que sur le dernier taux de change disponible. Le Secrétaire général avait indiqué qu'il n'était pas souhaitable de déterminer à l'avance si l'on devait utiliser une moyenne ou le dernier taux de change connu pour établir les prévisions budgétaires et actualiser les coûts, et que le choix devait être fait au moment de l'actualisation. Cette conclusion a été communiquée à l'Assemblée générale et approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/51/7/Add.1 à 9 et Add.6, par. 5), lequel a préconisé que le Secrétaire général utilise les taux de change aboutissant à l'estimation la plus basse.

10. Aux fins du présent rapport sur l'exécution du budget, on a utilisé les taux de change effectifs pour la période de janvier à octobre 2012, et le taux de change d'octobre 2012 pour les mois de novembre et décembre 2012. Pour 2013, le taux de change en vigueur en octobre 2012 (taux le plus récent) a été appliqué pour le franc rwandais, tandis qu'on a utilisé la moyenne des taux de change opérationnels observés jusqu'à présent au cours de l'exercice biennal (méthode de la moyenne) pour l'euro et le shilling tanzanien, afin d'obtenir l'estimation la plus basse aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires, conformément à la méthode arrêtée. La diminution de 3 923 900 dollars correspond à l'effet net de la dépréciation générale du shilling tanzanien, de l'euro et du franc rwandais en 2012 (voir fig. I à III ci-après). Le second rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 indiquera les ajustements effectués compte tenu des taux constatés en 2013.

Figure I
Fluctuations de l'euro par rapport au dollar des États-Unis (2012)

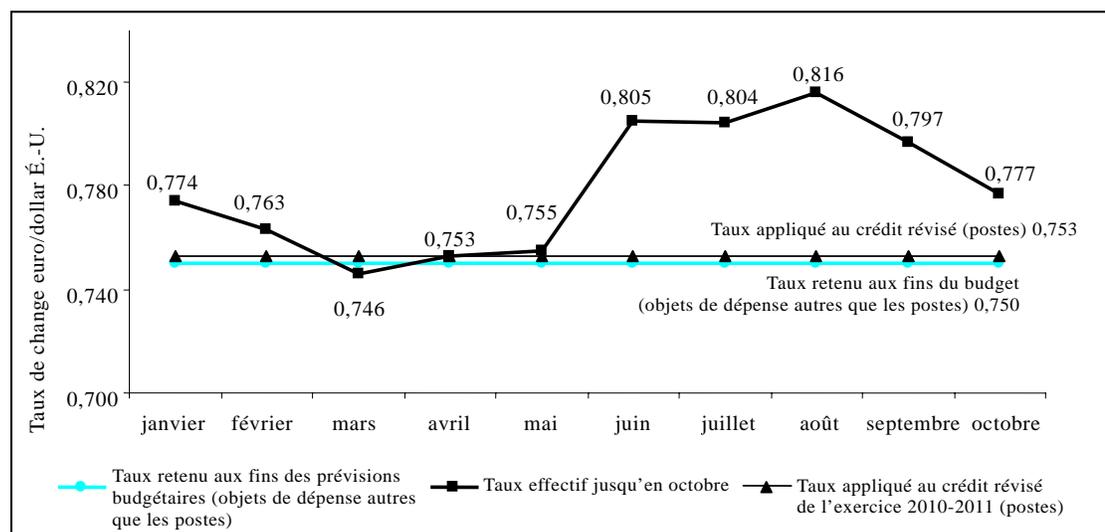


Figure II
Taux de change du franc rwandais par rapport au dollar des États-Unis (2012)

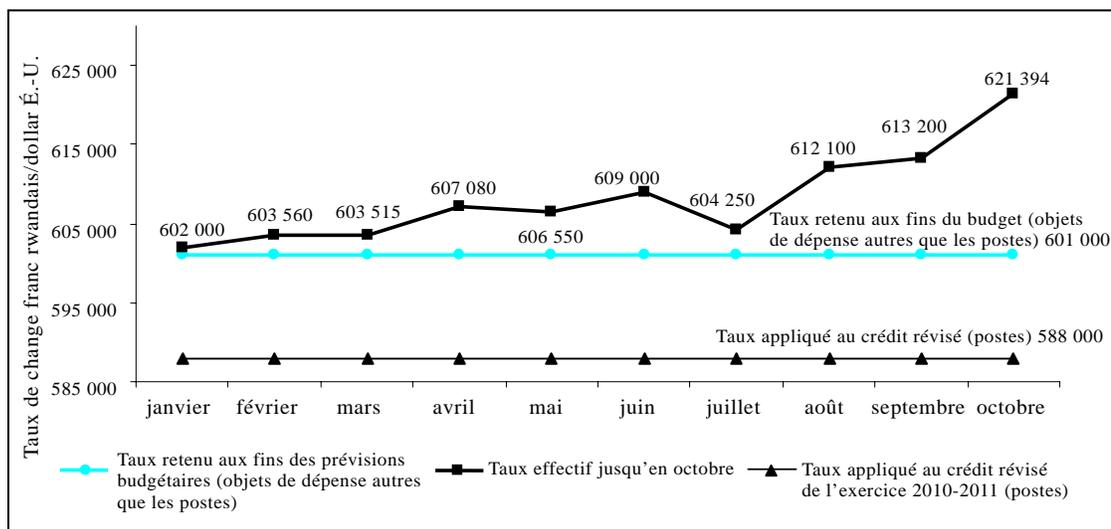
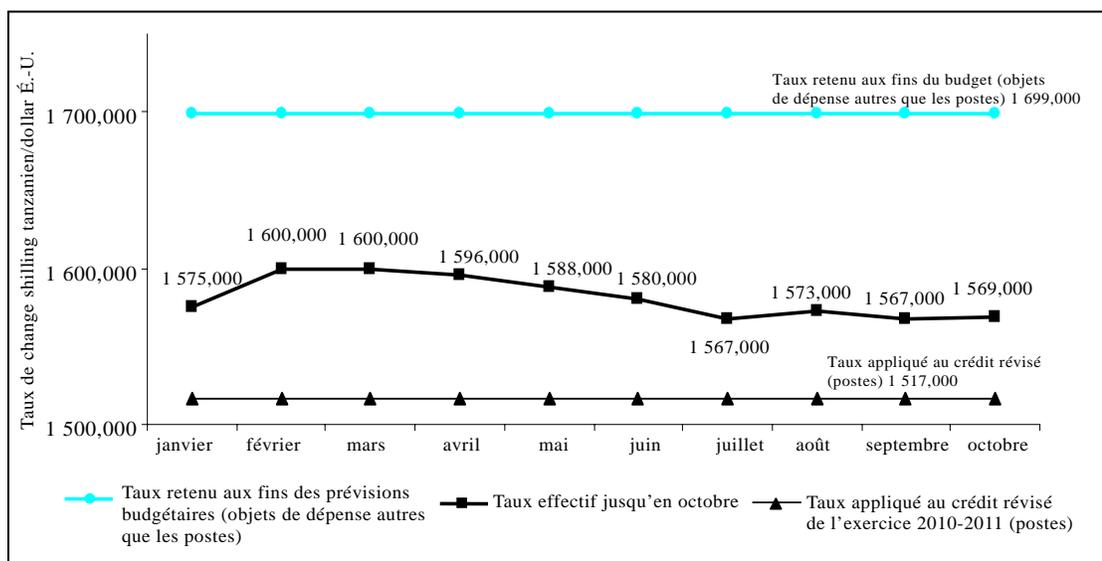


Figure III
Taux de change du shilling tanzanien par rapport au dollar des États-Unis (2012)



B. Modification des hypothèses relatives à l'inflation

(Augmentation : 19 132 900 dollars)

11. Les prévisions concernant les taux d'inflation révisés s'appliquant à tous les objets de dépense à Arusha (République-Unie de Tanzanie), Kigali et La Haye

(Pays-Bas) ont été établies sur la base des paramètres suivants : a) les coefficients d'ajustement aux fins du calcul des indemnités de poste promulgués par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) dans le cas des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour la période de janvier à octobre 2012, et des projections fondées sur les données de la CFPI; b) l'écart entre les ajustements au coût de la vie effectifs et ceux budgétisés dans le cas des agents des services généraux et des catégories apparentées; et c) les données les plus récentes concernant les indices des prix à la consommation publiées dans *The Economist* en ce qui concerne les objets de dépense autres que les postes.

12. L'augmentation est essentiellement imputable au relèvement des ajustements au coût de la vie applicables aux postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées et des coefficients d'ajustement applicables aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur.

C. Ajustements apportés aux coûts standard

(Diminution : 421 200 dollars)

13. La diminution de 421 200 dollars correspond à l'effet net des ajustements apportés aux coûts salariaux standard, aux dépenses communes de personnel et aux taux de contribution du personnel. Les modifications des coûts salariaux standard proposées pour 2012 sont fondées sur la moyenne des dépenses salariales effectives encourues jusqu'à présent pendant l'exercice biennal, par catégorie et par classe, pour chaque lieu d'affectation. Aux fins de l'établissement du présent rapport, les moyennes salariales mensuelles relatives à Arusha, Kigali et La Haye ont été analysées pour les mois de janvier à septembre 2012, par catégorie et par classe, et comparées aux données utilisées aux fins du calcul du montant initial des crédits à ouvrir. Les projections pour 2013 sont fondées sur les tendances observées en 2012.

14. Les dépenses communes de personnel sont budgétisées sur la base d'un pourcentage donné des traitements nets pour chaque lieu d'affectation. Elles concernent les indemnités et prestations, ainsi que les frais encourus à l'occasion de la nomination, de la mutation et de la cessation de service des fonctionnaires. Les ajustements apportés sont fondés sur l'analyse des dépenses communes de personnel effectives enregistrées dans tous les lieux d'affectation au cours de l'exercice biennal 2010-2011, ainsi que des dépenses effectivement encourues de janvier à septembre 2012 par rapport aux montants retenus aux fins du calcul du montant initial des crédits à ouvrir.

D. Postes vacants

(Augmentation : 1 868 400 dollars)

15. L'augmentation de 1 838 400 dollars correspond aux ajustements apportés aux taux de vacance des postes pour 2012-2013, compte tenu des taux constatés, comme indiqué dans l'annexe.

III. Prévisions révisées compte tenu des dépenses constatées au titre des postes

16. Les ajustements découlant des variations des paramètres de coût, compte tenu des dépenses au titre des postes constatées en 2012 et des taux prévus révisés pour l'exercice biennal 2012-2013, ont été décrits dans la Section II. Les prévisions de dépenses révisées fondées sur ces nouveaux paramètres s'établissent à 188 279 300 dollars, comme indiqué dans le tableau 5, et serviront de base à l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

17. Conformément à la résolution 66/238 de l'Assemblée générale, l'actualisation des coûts liés aux postes pour l'établissement des taux révisés étant reportée, les prévisions de dépenses sont fondées sur les dépenses au titre des postes constatées en 2012. Les ajustements découlant des dépenses effectives enregistrées au cours de l'exercice biennal seront présentés dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013.

18. En conséquence, le montant de 69 208 100 dollars prévu pour 2012 au titre des postes correspond aux dépenses constatées de janvier à septembre, extrapolées jusqu'à décembre. Il convient de noter que ce montant ne tient pas compte des projections de la CFPI concernant les indemnités de poste jusqu'à la fin de l'année. En ce qui concerne 2013, le montant de 46 854 500 dollars au titre des postes a été établi compte tenu du report de l'actualisation des coûts et est donc identique au montant initial du crédit à ouvrir. Les montants prévus pour les dépenses autres que le coût des postes ont été actualisés conformément à la pratique établie, comme indiqué dans la Section II ci-dessus.

Tableau 4

Prévisions révisées en fonction des dépenses constatées au titre des postes et variation par rapport au crédit initial

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédit initial ^a	Prévisions révisées en fonction des dépenses constatées au titre des postes	Augmentation par rapport au crédit initial	
			Montant	Pourcentage
Montant brut total	171 623,1	182 163,6	10 540,5	6,1
Montant net total	159 535,8	169 508,0	9 972,2	6,3

^a Montants approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/238.

Tableau 5
Prévisions révisées pour l'exercice biennal 2012-2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions révisées en fonction des dépenses constatées au titre des postes et des taux actualisés prévus</i>			<i>Prévisions révisées en fonction des dépenses au titre des postes constatées en 2012</i>			<i>Variation</i>		
	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2012-2013^a</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2012-2013</i>
Postes (dont contributions du personnel)	69 271,7	52 906,6	122 178,3	69 208,1 ^b	46 854,5 ^c	116 062,6	(63,6)	(6 052,1)	(6 115,7) ^d
Objets de dépense autres que les postes	44 638,6	21 462,4	66 101,0	44 638,6	21 462,4	66 101,0	–	–	–
Total (montant brut)	113 910,3	74 369,0	188 279,3	113 846,7	68 316,9	182 163,6	(63,6)	(6 052,1)	(6 115,7)
Recettes									
Recettes au titre des contributions du personnel			13 044,0			12 655,6			(388,4)
Total (montant net)			175 235,3			169 508,0			(5 727,3)

^a Montants qui serviront de base à l'établissement du projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

^b Compte tenu des dépenses constatées (de janvier à septembre, extrapolées à décembre).

^c Montant identique à celui du crédit initial.

^d Actualisation des coûts relatifs aux postes reportée.

IV. Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre

19. L'Assemblée générale est priée de prendre note du montant révisé des ressources demandées pour l'exercice biennal 2012-2013 et du montant prévu du projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015 indiqué dans le tableau 5.

20. L'Assemblée générale est également priée de se prononcer sur les prévisions révisées figurant dans le tableau 4, conformément à la résolution 66/238.

Hypothèses budgétaires relatives au Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2012-2013

Paramètres budgétaires	La Haye				Arusha				Kigali			
	Crédit initial		Présent rapport		Crédit initial		Présent rapport		Crédit initial		Présent rapport	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Taux de change ^a	0,750 ^b	0,750 ^b	0,779	0,779	1 699,000 ^b	1 699,000 ^b	1 579,417	1 579,417	601,000 ^b	601,000 ^b	610,453	621,394
Taux d'inflation (en pourcentage)	2,0	1,8	2,6	2,0	12,0	7,6	15,3	7,6	6,6	6,9	8,5	6,7
Coefficient d'ajustement (en pourcentage)	53,53 ^c	56,13 ^c	49,58	52,10	50,58 ^c	58,27 ^c	50,37	55,58	54,35 ^c	58,90 ^c	52,05	53,23
Taux applicable aux dépenses communes de personnel (en pourcentage)	35,08	35,08	38,54	38,54	68,82	68,62	64,30	64,30	77,13	77,13	67,64	67,64
Taux de vacance pour les postes existants (en pourcentage)												
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	9,50	9,50	8,80	8,80	15,10	15,10	15,70	15,70	15,10	15,10	15,70	15,70
Agents des services généraux et des catégories apparentées	7,90	7,90	0,20	0,20	8,90	8,90	4,60	4,60	8,90	8,90	4,60	4,60
Taux de vacance pour les nouveaux postes (en pourcentage)												
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50,00	50,00	50,00	50,00	15,10	15,10	15,70	15,70	15,10	15,10	15,70	15,70
Agents des services généraux et des catégories apparentées	40,00	40,00	40,00	40,00	8,90	8,90	4,60	4,60	8,90	8,90	4,60	4,60

^a La Haye : euro par rapport au dollar; Arusha : shilling tanzanien par rapport au dollar; Kigali : franc rwandais par rapport au dollar.

^b Taux prévu aux fins du budget pour les objets de dépense autres que les postes; les taux applicables aux postes sont ceux retenus aux fins du crédit révisé de 2010-2011 soit 0,753 pour 2012 et 2013 pour La Haye; 1 438,833 pour 2012 et 1 517,000 pour 2013 pour Arusha; et 579,938 pour 2012 et 588,000 pour 2013 pour Kigali.

^c Report de l'actualisation du taux retenu aux fins du budget (conformément à la résolution 66/238); le taux retenu, tel qu'approuvé aux fins du crédit révisé pour 2010-2011, est de 50,73 pour 2012 et 52,00 pour 2013 en ce qui concerne La Haye; 40,80 pour 2012 et 39,93 pour 2013 en ce qui concerne Arusha; et 46,48 pour 2012 et 46,62 pour 2013 en ce qui concerne Kigali.